

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 décembre 2025 à 18h30

Compte rendu

Présents :	Philippe VALDEYRON ; Bastien GIACOBBI ; Jean-Pierre ROMIER ; Yves MALRIC ; Serge ARNAL ; Angèle BOUSQUET ; Anne-Marie MAILHE ; Julie CRISTOL épouse FRAISSE
Absents :	François COMBY ; Magalie COMBY
Excusés :	
Secrétaire de Séance :	Angèle BOUSQUET

Approbations des CM du 10 juillet 2025 et du 24 septembre 2025 ;

Voté à l'unanimité : 8 voix pour

- 1) Achat de terrain à l'entrée de la Pisciculture à la famille Camplo pour un point de retournement des véhicules longs, hameau de SARNONENCA, La surface est de 353 m², le prix est de 0,40 € le m² soit 141,20 €.

Voté à l'unanimité : 8 voix pour

- 2) Accroissement temporaire d'activité : Mr Bonafois Florian est pris comme agent technique contractuel à temps non complet, 17 h semaine.

Voté à l'unanimité : 8 voix pour

- 3) Devis : extension du réseau d'eau potable pour desservir le hangar agricole du GAEC de Négalières et la maison de Boutonnet-Combès et mise en place d'un réseau d'eau usée,
 - SA2P 23261,50 € HT 4652,30 € TVA 27913,80 € TTC
 - TPCP 12157,50 € HT 2431,50 € TVA 14589 € TTC
 - AGUSSOL 13125,35 € HT 2625,07 € TVA 15750,42 € TTC

L'entreprise TPCP, mieux-disante a été retenue.

Voté à l'unanimité : 7 voix pour et 1 abstention

- 4) Mr Rota ayant acheté un terrain avec une grange à La Joubéne à la famille Vayssières, s'est rendu compte que la dite grange était sur la parcelle communale, AM 134, Après vérification cette grange appartenait à la famille Sigaud Firmin qui avait vendu à la famille Vayssières. L'erreur a été faite à la réfection du cadastre en 1955, Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé à l'unanimité, 8 voix, de céder la grange à Mr Rota et qu'il prenne les frais à sa charge (Géomètre, Notaire).

Voté à l'unanimité : 8 voix pour

- 5) Approbation du règlement intérieur d'Aveyron ingénierie.

Voté à l'unanimité : 8 voix pour

Questions diverses : Toutes les questions diverses ont été abordées.

Fin de la réunion 19 h 30